

CTL du 17 janvier 2020 **Evolution des emplois – PLF 2020** **1 500 suppressions à la DGFIP !** **17 suppressions en Charente-Maritime !**

Le CTL « emplois » de la DDFIP de Charente-Maritime était convoqué le 17 janvier 2020. Les organisations syndicales du département ont boycotté ce CTL, refusant de valider les suppressions d'emplois décidées par le gouvernement et les technocrates de Bercy.

Depuis 2009, la DDFIP de Charente-Maritime aura perdu au 1^{er} septembre de cette année **278** emplois (dont 274 postes de catégories B et C), soit **25 %** des effectifs. Nous étions **1 107** en 2009, nous ne serons plus que **829** en 2020 !

	A+	A	B	C	SOLDE
2009		+2	+4	-25	-19
2010		+2	+1	-34	-31
2011		+2	+7	-38	-29
2012		+2	+6	-35	-27
2013	+5	+2	+5	-21	-9
2014	-3	-5	-8	-12	-28
2015	-4	-4	-8	-12	-28
2016	-2		-13	-12	-27
2017	+1	-2	-7	-10	-18
2018			-12	-12	-24
2019			-8	-13	-21
2020			-8	-9	-17
TOTAL	-3	-1	-41	-233	-278

A l'appel de l'intersyndicale, une soixantaine de collègues de Fétilly ont envahi le CTL pour représenter l'ensemble des agent(e)s du département et soutenir la déclaration liminaire de boycott lue par les représentants du personnel. Après la lecture de cette liminaire, le directeur, fidèle à son image, a refusé de répondre et d'engager un dialogue avec les agents.

Pour cette année, 9 postes B et 8 postes C sont supprimés au nom de la « contribution départementale » aux 1 500 suppressions nationales. De plus des transferts de missions et des restructurations entraînent des suppressions dans un service et/ou une résidence et création dans un autre service et/ou une autre résidence. Des collègues sont donc impactés directement car toutes ces suppressions ne se font pas en supprimant des postes vacants.

Depuis plusieurs années, Solidaires FIP 17 boycottait les 2 CTL relatifs aux suppressions d'emplois. Aucun intérêt d'aller discuter sur l'implantation des postes sacrifiés ; cela est de la responsabilité de la direction. Par contre, cette année, les suppressions sont directement liées avec des réorganisations de service qui impactent donc des collègues. De plus, la mise en place des nouvelles règles de mutations au département, avec la disparition de la garantie à la commune, soulève bon nombre de questions et d'incertitudes que Solidaires FIP 17 ne peut laisser à la discrétion de la direction.

C'est pourquoi les représentants de Solidaires FIP 17 ont décidé de participer au 2ème CTL, non pas pour discuter et valider les suppressions d'emplois, mais pour défendre au mieux les intérêts collectifs et individuels des agent(e)s.

Nous constatons cette année que les 17 suppressions nettes se conjuguent avec un nombre important de transfert de postes qui vont impacter des services et aussi des collègues : **26 agent(e)s directement concerné(e)s !**

La direction anticipe le future NRP (Nouveau Réseau de Proximité) en vidant des services qui étaient déjà en sous effectifs, notamment des trésoreries de proximité, les SIE et les SIP de Saint-Jean d'Angely et de Marennes.

Cela confirme malheureusement que les fameuses antennes « provisoires » ou « pérennes » seront à terme amenées à disparaître et qu'elles ne sont qu'un leurre que la direction utilise pour faire passer son projet de destruction de la DGFIP.

Mais en attendant leur probable fermeture, comment ces services vont-ils pouvoir assurer l'ensemble des missions avec encore moins d'effectifs ?

Certaines missions seront certainement transférées avant même la fermeture définitive de ces SIE et SIP, comme cela a déjà été fait avec les trésoreries de proximité.

Quant aux agent(e)s directement impacté(e)s cette année, la disparition de la garantie à la commune risque d'aboutir à une double pénalisation pour certain(e)s.

En cas de suppressions nettes, sans lien avec une restructuration, l'agent(e) ne pourra rester en surnombre sur sa commune (perte de la garantie à la commune) et risque de supporter une mutation géographique qui ne lui ouvrira même pas le droit à la PRS (Prime de Restructuration de Services).

En cas suppressions suite à transfert de missions, l'agent(e) pourra faire valoir des priorités sur postes vacants pour tenter de rester sur sa commune.

Malheureusement, quand on voit le nombre de postes vacants supprimés dans le cadre de ce volet emplois 2020, qu'on y rajoute les affectations des stagiaires A et B (4 et 17 pour le département) sur des postes qui étaient vacants, que va-t-il rester comme postes disponibles pour faire valoir une priorité ?

C'est pour toutes ces raisons que Solidaires FIP 17 siègera au 2ème CTL convoqué vendredi 24 janvier, afin de soulever l'ensemble des problématiques de gestion des collègues du département.

Vous trouverez ci-joint la déclaration liminaire intersyndicale du 17 janvier 2020 ainsi qu'un tableau de l'évolution des emplois sur le département.

Evolutions des emplois 2020 – DDFIP Charente- Maritime

Services	Emplois supprimés	Emplois transférés vers :	Emplois transférés de :	Solde par structure
Direction	1 IDIV classe normale expert	1 IDIV classe normale administratif	1 A de trésorerie Surgères	+1
Trésorerie Ile de Ré	1 B			- 1
Trésorerie LR Ets hospitaliers			1 C de Trésorerie Royan	+ 1
Trésorerie Matha	1 C			- 1
Trésorerie Montlieu	1 C	1 C à Saintes Ets hospitaliers		- 1
Trésorerie Pons	1 B			-1
Trésorerie Rochefort	1 B et 1 C			- 2
Trésorerie Royan	1 C	1 C à LR Ets hospitaliers		-1
Trésorerie Saintes Ets hospitaliers			1 B de Trésorerie Montlieu	+ 1
Trésorerie Saintes Municipale	1 C			- 1
Trésorerie Surgères	1 A	1 A à Direction		- 1
SIE La Rochelle	1 C			-1
SIE Marennes	1 C	1 C au SIE Saintes		- 1
SIE Royan	1 B	1 B au SIE Saintes		- 1
SIE Saintes			1 B du SIE Royan 1 C du SIE Marennes	+ 2
SIE Saint-Jean d'Angély	1 B			- 1
SIP La Rochelle	1 C		2 B et 2 C cellule accueil LR	+ 3
SIP Marennes	3 C	2 C au SDIF Saintes		-3
SIP Royan	1 B		1 B cellule accueil Royan	0
SIP Saintes	2 B et 3 C	2 B et 2 C au SDIF Saintes	1 B et 1 C cellule accueil Saintes	- 3
SIP Saint-Jean d'Angély	1 B et 2 C	2 C au SDIF Saintes		- 3
PCR	1 B	1 B au PRS		- 1
SPFE Saintes	1 B	1 B au PRS		- 1
PTGC Marennes	2 B géomètres	1 B géomètre au PTGC Saintes		- 1
PTGC Rochefort	1 B géomètre	1 B géomètre au PTGC LR		- 1
PTGC Saintes			1 B géomètre Marennes	+ 1
PTGC La Rochelle			1 B géomètre Rochefort	
PRS	1 A	1 A au SDIF Saintes	1 B du PCR 1 B du SPFE Saintes	+ 1
PCE Royan	1 A	1 A au PCE Saintes		- 1
PCE Saintes			1 A du PCE Royan	+ 1